



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

CARTULARE DI STAMPA

CUNSIGLIU CUMUNITARIU

Luni u 19 di ferraghju di u 2024

Contact presse : **Iris CAPPURI**
i.cappuri@agglo-bastia.corsica
07.60.82.60.44

Le Conseil communautaire de la CAB se réunira ce lundi 19 février, à 17h00, au siège de Toga.

Le Président de la CAB introduira la séance en ouvrant un débat d'actualité autour de l'organisation territoriale, l'évolution des compétences intercommunales et la question de la métropolisation.

La séance poursuivra ensuite par l'examen des rapports à l'ordre du jour :

- La contribution de la Chambre des Territoires au Processus en cours entre la Corse et l'Etat ;
- Les promesses unilatérales de baux emphytéotiques administratifs avec la Société Corsica Energia pour un projet de centrales photovoltaïques.

D'autres rapports formels seront présentés et soumis au vote. Ils concernent la gestion de la fourrière animale de Fornacina, la convention de gestion conclue entre la CAB et la commune de Santa Maria di Lota en matière de travaux hydrauliques sur le ruisseau de Poggiolu, les ressources humaines et les commandes publiques.

I. **Instituzione | Contribution de la Chambre des Territoires au Processus en cours entre la Corse et l'Etat**

Dans le cadre du processus initié entre la Corse et l'Etat le 16 mars 2022, la question de l'évolution de la compétence, des prérogatives, et des moyens de la Chambre des territoires s'est posée.

L'Assemblée de Corse s'est prononcée, par le biais de la délibération *Autonomia* adoptée en juillet 2023, et à une très large majorité, en faveur d'un statut d'autonomie pour la Corse, nécessitant une révision constitutionnelle.

La réflexion menée par la Chambre des territoires sur son évolution s'intègre dans ce processus et sans préjuger de son issue, tout en participant d'une réflexion plus large sur une construction et une organisation institutionnelle, au sein de la CdC comme dans les rapports entre les différents niveaux de collectivités, permettant un renforcement du caractère démocratique des institutions de la Corse, et une prise en compte optimale des attentes et besoins des citoyens comme des territoires.

La Communauté d'Agglomération de Bastia a ainsi été saisie, au même titre que l'ensemble des intercommunalités, pour faire part de ses observations et préconisations sur son évolution. L'objectif étant de développer des propositions en prenant compte les aspirations des communes, intercommunalités et territoires dans le cadre d'un éventuel statut d'autonomie.

Un rapport qui s'est organisé autour de quatre parties :

- La présentation de la Chambre des territoires en sa forme originelle ;
- Les modifications dans la composition et le fonctionnement de la Chambre intervenues ;
- Les domaines dans lesquels la Chambre des territoires a vocation à produire une contribution dans le cadre du processus en cours ;
- Les pistes de propositions proposées à la Chambre en suite du travail conduit par son Bureau.

II. Ambiente | Projet de centrales Photovoltaïques

Propriétaire de nombreux équipements et d'emprises foncières importantes, la CAB, dans le cadre de son action en faveur du **développement des énergies renouvelables** sur son territoire ainsi que des actions relatives du **Plan Climat Air Energie Territorial (CRTE)** en cours d'élaboration, et du CRTE conclut avec l'Etat et la CC Marana Golu en octobre 2021, a souhaité lancer une consultation, sous la forme d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt, pour un **Projet de centrales photovoltaïques**, sur certains de ses équipements.

Un projet qui s'inscrit dans une réflexion d'ensemble sur la stratégie climat et énergie et qui souligne la **politique volontariste de la CAB en matière de transition énergétique, qui s'est doté en 2022 d'un plan de sobriété** et qui a également lancé des projets d'ombrières photovoltaïques sur les parking Est et Sud du stade Armand Cesari.

Ce rapport portera sur le projet de couverture et de centrales photovoltaïques sur 4 sites :

- Le Cosec de Furiani ;
- Le Cosec du Fangu ;
- Le Cosec de Montesoru ;
- Le Quai de transfert de Teghime.

Ce projet s'inscrit dans la politique de transition énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables. Il sera également source de nouvelles recettes pour la CAB.

Cet appel à manifestation d'intérêt, promesse unilatérale de bail emphytéotique administratif sur chaque site, aura une durée de 20 ans reconductible 2 fois en 20 ans. Après analyse, l'offre de Corsica Energia a été retenue et sera proposée au Conseil.